

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2017 A 20 H 30

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gallet, Lenglet, Lefort, Berre, Fleury, Bruxelles.

Etaient absents et excusés: Mr Pastor, pouvoir à Mme Gallet, Mme Caron, pouvoir à Mr Lenglet, Mr Verheyde, pouvoir à Mme Lefort, Mr Letemple, pouvoir à Mme Fleury, Mme Delplanque.
Madame Fleury est élue secrétaire.

1) **Planning d'occupation de la salle de sport au sein de la Salle Polyvalente "Bernard Marcille"**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que deux Clubs de tennis occupent la salle, le Club de Heilly depuis 1984 et le Club de Querrieu depuis 2009, date à laquelle une convention d'utilisation du cours couvert a été signée entre le Président du Club de Querrieu et la commune pour une redevance annuelle de 600,00€. Depuis la rentrée de Septembre 2017, et compte tenu de l'augmentation importante du nombre d'adhérents du Club de Heilly et par voie de conséquence une occupation plus importante de la salle ; des tensions sont apparues, les adhérents de Querrieu se sentant exclus.

Mme le Maire qui a déjà rencontré à diverses reprises les deux Présidents fait part de son ressenti quant à une mauvaise volonté évidente des deux parties à trouver une solution, son souhait est que les deux clubs puissent cohabiter et pratiquer leur sport sereinement.

Mme le Maire et les Conseillers Municipaux rappellent avec force que la Salle polyvalente est un bien communal, propriété de tous les habitants de Heilly et gérée par le Conseil Municipal, émanation de la population.

Un représentant de chaque Club présent, s'est également exprimé ; de ce débat, aucun consensus n'étant ressorti ; Mme le Maire proposera de rencontrer une ultime fois les deux parties dans un esprit constructif, à défaut, la pérennité des Clubs sera menacée (à suivre)

Concernant le dédommagement relatif à la consommation d'électricité, le CM décide à l'unanimité que la quote part de la redevance sera proportionnelle au temps d'occupation de la salle (en attente de dernière facture EDF de l'année)

2) **Délibérations diverses**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- valider le bilan d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS)
- valider le rapport de l'année 2016 de l'assainissement collectif à compétence CCVS

3) **Questions et informations diverses**

Secrétariat de Mairie : à compter de janvier 2018, ouverture les **MARDIS** et **JEUDIS** de 16H à 18H

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les maires ont compétence pour enregistrer les nouvelles déclarations de PACS ; renseignements en Mairie.

La séance est levée à 22 Heures

Le Maire : Bernadette GALLET



HEILLY : Invitation à la cérémonie des Vœux

Madame Bernadette Gallet, Maire de Heilly, Madame, Monsieur les Adjoints, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Seraient heureux de vous accueillir pour la cérémonie de présentation des vœux qui se déroulera le

Vendredi 19 janvier 2018 à 18H 30 à la Salle Polyvalente Bernard Marcille

Après un tour d'horizon de l'année 2017 et une présentation des projets pour 2018 ; un buffet campagnard vous sera proposé et vous permettra d'échanger avec vos élus dans une ambiance conviviale

COUPON REPONSE A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 16 JANVIER

*NOM.....

PRENOM.....

Adresse.....

Personnes présentes :

..... Adultes

..... Enfants

* mentionner si vous êtes nouveaux habitants du village